

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2012

Convocation du 12 juillet 2012

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Projet de la C.C.A. : radars pédagogiques
- Evolution du logiciel de comptabilité
- Travaux voirie route de Chaumont
- Information diverses,
- Questions diverses.

Sous la présidence de Madame Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET,
M^{lle} Alexandra GUILLOT, Mme Catherine VIGNERON, M. Hugues SAULET,
M. François NOËL,

Absents excusés : M. Bernard LEBLANC, M. Romain JOLIVET,
M. Mathieu PLAÏT,

Absent : M. Nicolas METTETAL,

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

PROJET DE LA CCA : radars pédagogiques :

À partir de 2012, l'État a créé un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Commune (F.P.I.C.) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. (Le mode de calcul est très complexe).

Cette contribution est répartie entre l'E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunal ou Communauté de Communes) et ses communes membres.

En ce qui concerne la C.C.A. cette dotation s'élève au total à 52 658 € (répartis : 16 765 € pour la CCA et 36 893 € à répartir entre les vingt communes membres)
(pour info la somme devant revenir à CHASSY est de 1 782 €)

Lors de la dernière séance de la C.C.A, le Président a proposé d'affecter la totalité de la somme à l'ensemble des communes membres et de concevoir un projet « commun » la pose dans chaque commune, de radars pédagogiques « à l'effigie de la CCA » (un radar de ce type coûte 4 000€/4 500 €HT)

L'opération serait toutefois portée par chacune des communes afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre

des amendes de police ; la somme restant à charge serait en totalité compensée par le reversement de la CCA au titre du FPIC.

Après étude, le Conseil opterait pour un radar à alimentation solaire permettant ainsi son déplacement périodique, en plusieurs endroits stratégiques du bourg et des hameaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **est** d'accord sur le principe, **charge** le Maire d'effectuer les formalités correspondantes auprès de la CCA et **l'autorise** à demander, auprès du Conseil Général, la subvention au titre des amendes de police.

ÉVOLUTION DU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ

La « dématérialisation » des écritures comptables sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015. Des offres de prix ont été demandées, dans le cadre d'une mise en place progressive et « regroupée » pour les communes qui le souhaitent, permettant ainsi d'obtenir des tarifs attractifs et une garantie d'une parfaite compatibilité avec les services de la Trésorerie.

Deux propositions ;

Notre fournisseur actuel « BERGER-LEVRAULT » propose un devis pour la fourniture des logiciels à 2 407.00 €HT avec une maintenance annuelle, à partir de la 2^{ème} année à 955.33 €HT

Un second fournisseur « CERIG » qui propose un devis de fourniture pour 1 500.00 €HT avec une maintenance annuelle, à partir de la 2^{ème} année à 300 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

OPTE pour l'acquisition et la mise en place des logiciels « CERIG » tels que détaillés dans le devis en date du 25 juin 2012, pour la somme de 1 500.00€HT et accepte la proposition de maintenance d'un montant de 300.00 €HT par an, à partir de la seconde année.

Ainsi que pour la fourniture d'un scanner pour la somme de 420.00€HT,

Et inscrit la dépense au budget communal.

TRAVAUX VOIRIE ROUTE DE CHAUMONT

Sur le même concept des travaux de busages réalisés rue de la Gare, des riverains de la route de Chaumont du n° 12 au n° 14, en accord avec l'A.T.R. (Conseil Général) proposent de buser la totalité du fossé situé au droit de leur propriété. Ils prendraient en charge la main d'œuvre pour la réalisation des travaux ainsi que les fournitures de matériaux correspondant à l'accès de leur propriété mais laisseraient à la charge de la commune tous les matériaux correspondant au busage du fossé restant (buses annelées, regards de récupération et couche de terre en surface)

Le propriétaire du n°10 également concerné par ce busage n'a pas donné réponse au courrier adressé. Dans

l'hypothèse d'un refus (ou d'un silence) de sa part, le Conseil d'accord sur le principe, souhaite toutefois être assuré que les nouveaux ouvrages ainsi remaniés laisseront s'évacuer les eaux dans le regard existant.

PÉRIMÈTRE DE Z.D.E (Zone de Développement Éolien)

Le périmètre de Z.D.E. définissant quatre secteurs sur le territoire de 13 communes, réalisé et proposé par le Cabinet Biotope est approuvé par un grand nombre à ce jour 3 communes (dont CHASSY) ne l'ont pas approuvé ; ce qui bloque le dépôt du dossier en Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

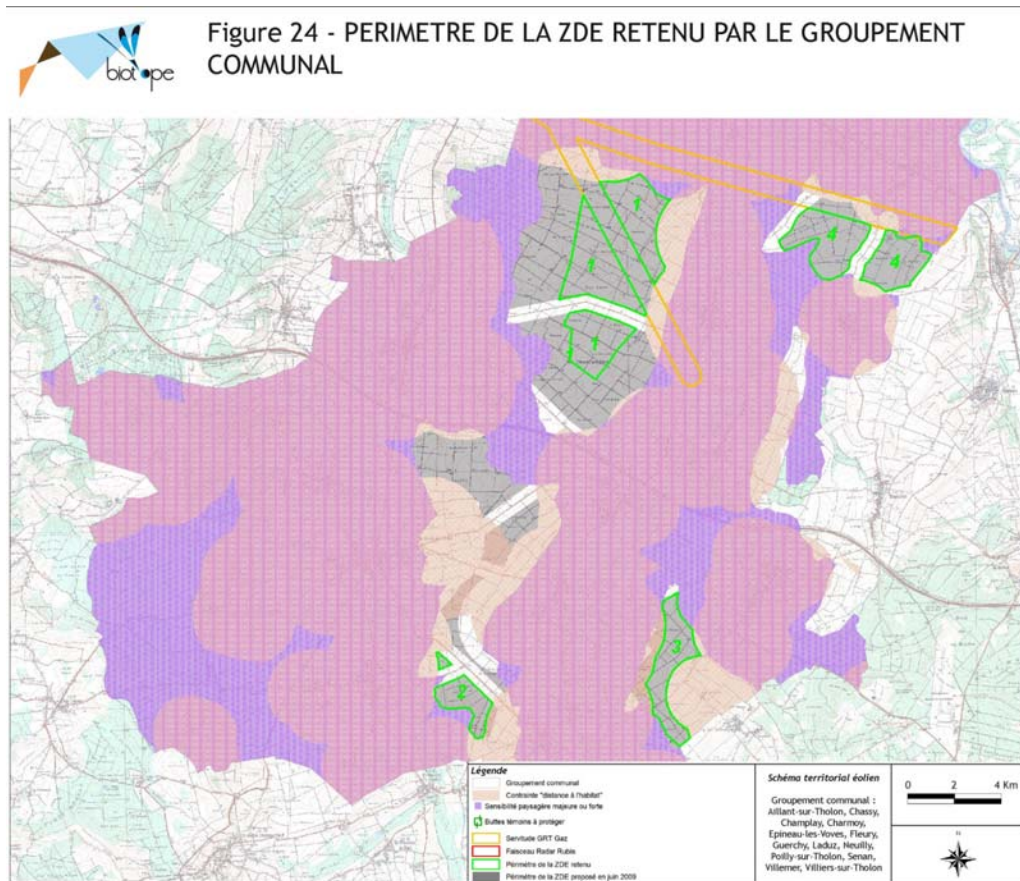
Bien que n'ayant jamais dévié de la ligne de conduite qu'il s'était fixé dès le début de ce dossier -contrairement à d'autres collectivités-

Regrettant que le périmètre du secteur 2 n'ait pas été réellement déterminé par le Cabinet Biotope selon les positions prises par chacun des conseils municipaux concernés (c'est-à-dire POILLY-SUR-THOLON et CHASSY),

Ne voulant cependant pas bloquer le projet dans son ensemble et plus particulièrement les autres secteurs pour lequel CHASSY n'est pas concerné,

APPROUVE le projet de Z .D.E délimité y compris les autres secteurs ne concernant pas sa commune,

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de création d'une zone de développement de l'éolien.



Le S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le S.C.O.T. est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification d'un territoire, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable ; il est destiné à servir de cadre de références pour le développement des politiques de l'habitat, du déplacement, du développement commercial, d'organisation de l'espace, etc...

Sur proposition des Élus, le Préfet arrête le « périmètre du S.C.O.T. » après avoir recueilli l'avis du Conseil Général et vérifié qu'il permet la mise en cohérence des politiques publiques des collectivités concernées.

Le S.C.O.T. est élaboré et suivi par un E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunal) ou un syndicat mixte constitué exclusivement des Communes et d'EPCI compétents compris dans le périmètre du schéma. Il est prévu la mise en place d'une concertation avec la population pendant toute la durée des études d'élaboration du SCOT.

On comprend l'importance des réflexions à mener pour s'inscrire dans un périmètre de SCOT tant au niveau communal qu'au niveau de la Communauté de Communes pour déterminer « quel est notre bassin de vie ».

Une réunion d'information à l'intention des élus sera organisée par la C.C.A en septembre, afin que chacun puisse obtenir toutes les précisions utiles et nécessaires préalable à une prise de position à ce sujet.

INFORMATIONS DIVERSES

Demande de déplacement de chemins

Deux exploitants sollicitent l'autorisation de déplacer des chemins devenus gênants et inutiles (secteur de Charron/Fourneau et secteur Vaux Bouleau/Perrières).

Le Conseil n'est pas opposé au principe (puisque déjà fait dans le passé) mais souhaite que le projet soit revu dans la cadre d'une réflexion plus globale, soulignant d'une part, que les « déplacements » proposés ne sont pas judicieux et souhaitant d'autre part, l'accord de tous les exploitants des secteurs concernés.

Le Maire assistée d'un ou deux conseillers est chargée de provoquer une réunion de concertation pour faire aboutir ce dossier.

Assainissement des eaux usées

Madame le Maire rend compte d'une réunion qui s'est déroulée sous la tutelle de l'Agence de l'Eau qui réunissait les deux SAINT-MAURICE à laquelle CHASSY avait été invité. Les deux SAINT-MAURICE contraints de revoir leur système d'assainissement, l'Agence de l'Eau a souhaité qu'une « réflexion » puisse être menée pour un éventuel regroupement à trois, permettant ainsi d'avoir un système de traitement plus fiable et un taux de subvention plus intéressant. Les trois communes ne

sont pas formellement opposées à cette proposition, mais souhaitent obtenir des compléments d'informations, avant de s'engager financièrement dans quelque étude que ce soit.

Utilisation des produits phytopharmaceutiques

Madame le Maire souhaite rappeler L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL en date du 30 juin 2011, relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en bordure de point d'eau » qui stipule notamment à *l'article 6* :

- a) *sur le reste du réseau hydrographique, tels que par exemple les fossés ou cours d'eau même à sec et destinés à collecter les eaux pluviales, de ruissellement, ou les eaux des drainages agricoles, l'application ou le déversement des produits phytopharmaceutiques est interdit dans et sur les berges dudit réseau.*
- b) *En raison de leur liaison directe avec un réseau hydrographique et la nature imperméable de la surface d'application, l'application ou le déversement de produits phytopharmaceutiques est interdite sur les avaloirs, caniveaux ou bouches d'égout (et à fortiori dans les réseaux d'égouts)*

NOTA : le texte complet de l'arrêté préfectoral est disponible en mairie

Écoulements pluviales : voir (éventuellement avec la D.D.T. -Direction Départementale du Territoire- comment faire reprendre le bon cheminement de l'écoulement des eaux pluviales de la Rue de Monchardon dont l'exutoire est le rû.

Incivisme : Un électeur souhaite faire remarquer que lors des élections Présidentielles et Législatives, « le vent fripon, le vent maraud –sinon qui d'autre ? » s'est acharné sur les affiches électorales des partis ou candidats ... ne se réclamant pas de la gauche ... allant même jusqu'à « ramasser » les morceaux arrachés qui auraient pu faire désordres....

Le constat de cet électeur effectué sur un ton cocasse et amusant n'enlève rien au fait que de tels agissements inciviques révèlent une attitude profondément anti démocratique -qui plus est *répréhensible*- et bien regrettable au sein d'un village comme le nôtre ...

Chemins de la Résistance : Les brochures éditées à l'occasion des chemins de randonnée ayant pour thème la Résistance dans l'Aillantais sont disponibles à l'Office de Tourisme d'AILLANT-SUR-THOLON. Le panneau concernant le premier parachutage d'armes dans l'Aillantais a été installé sur la place de CHASSY (une réplique a été posée sur le site)

Devenez bénévoles : pour rejoindre les équipes de bénévoles de l'A.D.M.R. (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) ou pour tout renseignement contactez :

LA MAISON DES SERVICES de l'AILLANTAIS
2, cour de la Halle aux Grains
89110 AILLANT SUR THOLON
TEL. 03 86 63 55 41

Séance levée à 22h30

DÉLIBÉRATIONS :

N°2012/24 Projet de la CCA – Radars pédagogiques
N°2012/25 Logiciel de comptabilité
N°2012/26 Périmètre de la ZDE

INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 30 juillet au 19 août 2012 inclus. Seule la permanence du mercredi de 16h30 à 18h30, sur cette période, sera assurée.

Reprise normale du secrétariat à compter du lundi 20 août 2012 soit le lundi de 14h00 à 18h00, mercredi de 14h00 à 18h30, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le mercredi 15 août étant férié, **la collecte des ordures ménagères aura lieu le samedi 18 août tôt le matin**. Pensez à sortir vos bacs ou vos sacs la veille soit le vendredi 17 août au soir.